

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUEMPEL-GUEZENNEC EN DATE DU 4 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatre mars, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilbert LE VAILLANT, Maire.

Membres en exercice : 15

Etaient Présents : Gilbert LE VAILLANT, Serge LE GOFF, Annie LE GOFF, Jean-Paul LE CALVEZ, Jean-Marc LE SAINT, Joële GERVAISE, Thierry ROGER, Carole LAURENT, Alain BOIN, Sonia DOLHEM, Michel LOZAHIC, Christine LE ROY,

Absents excusés :

Loïc LE CALVEZ donne procuration à Michel LOZAHIC

Aurélie LE GONIDEC, Sarah LE DIGARCHER,

Votants : 13

Secrétaire de séance : Carole LAURENT,

Avant de pouvoir démarrer la séance du conseil M le maire doit intervenir auprès de quelques quemperrois en leur demandant de quitter la salle afin de faire respecter les règles sanitaires en vigueur : le couvre-feu à 18h et les règles de distanciation.

1 – Approbation du procès-verbal du 4 février 2021

Thierry ROGER suggère de préciser au niveau des tarifs communaux, que toute vaisselle cassée sera facturée au prix d'achat.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité moins un vote contre : Michel LOZAHIC.

2 – Informations de monsieur le maire

-Monsieur le Maire explique que la Préfecture n'autorise aucun permis de construire tant que le réseau d'assainissement ne sera pas amélioré.

Cinq options sont déposées sur des terrains par des particuliers à la résidence de l'Astrolabe.

-Des chemins d'exploitation ont été dégradés. Monsieur le Maire demande plus de civisme. A la sortie des champs, les routes sont très souvent sales, boueuses et par conséquent dangereuses pour la circulation. Il rappelle que la commune peut mettre une balayeuse gracieusement à la disposition des exploitants et de tout autre administré.

-Des dégradations ont été commises à l'Espace Sports et Loisirs, le défibrillateur a été mis hors de fonction, des bancs, des poubelles ont été cassés. Il est suggéré d'ajouter une caméra.

-Des équipements anti-bruit devront être installés sur les allées de boules au stade.

-Les travaux de réhabilitation de l'Astrolabe vont démarrer très prochainement.

-Un nouveau paratonnerre et un nouveau coq seront installés sur le clocher vendredi prochain. Joële GERVAISE propose d'exposer l'ancien coq dans l'église.

-Le dossier de relance, Phase 2, Eclairage public du site de Goasvilinic est validé.

-Le Dossier de Dotation de Soutien à l'Investissement Public (DSIL)2021 – Plan de Relance-Rénovation énergétique des bâtiments publics a été déposé en Préfecture le 22 février. La commune devrait obtenir une aide conséquente.

-De nombreux quimperrois ont tenu à remercier la municipalité et les services techniques pour l'efficacité du déneigement des routes communales

Michel LOZAHIC demande si dans le cadre du plan de relance 'Ecole numérique', il ne serait pas possible de renouveler le matériel. Pourquoi pas ? Cependant, le maire répond que l'école est déjà bien équipée au niveau numérique

A la demande de la directrice, Madame GILLET, 8 caques Bluetooth, et 4 enregistreurs ont été achetés.

Jean-Paul LE CALVEZ souhaiterait un rappel dans la presse concernant l'inventaire du PLUi.

3 – Convention EPFB – Supérette

Monsieur le Maire rappelle que Eveline ROUXEL, la propriétaire de la supérette, prend sa retraite cette année, mais ne quittera son commerce que lorsqu'elle aura trouvé l'exploitant pour le fonds et un acquéreur pour la partie immeuble.

Le maire explique la situation.

Madame ROUXEL est très attachée au profil de l'exploitant, dont elle a à cœur de bien choisir le profil. Elle souhaite une personne motivée, organisée avec un bon profil relationnel.

Compte tenu de l'impossibilité pour elle de trouver la personne disposant à la fois du bon profil de commerçant et du financement immobilier, Monsieur le Maire estime que la commune doit s'engager dans ce commerce de proximité pour éviter une cessation définitive de l'activité.

Il considère que pour la reprise 3 hypothèses étaient possibles :

1 – La transaction se fait de manière classique : acheteur-vendeur

2 – La commune emprunte 130 000 € et acquiert l'immeuble

3 – La partie immobilière est prise en charge par l'EPFB, au terme des 7 ans soit la commune rachète l'immeuble, soit l'exploitant lui-même.

Accord du conseil pour que la commune acquiert l'immeuble pour 130 000 €, porté par l'EPFB.

Question de Michel LOZAHIC : Comment fait-on s'il y a des travaux à effectuer sur l'immeuble. Monsieur le Maire affirme que les travaux seront pris à charge par l'EPFB à hauteur de 60%.

4 – Budget Locaux commerciaux

Monsieur le Maire propose, sur demande de l'administration de créer un budget dit « Locaux commerciaux » au 1^{er} Janvier 2021.

5 – Site de Goasvilinic – Appel d'Offres

Le permis d'aménager sera déposé dans les différents services le 5 mars. Pour ce dossier, le délai d'instruction est de 8 mois environ.

6 – Indemnités d'élus

Monsieur le Maire propose de diminuer son indemnité de fonction à 43,90 % de l'indice terminal de la fonction publique, soit une diminution de rémunération d'environ 15 % , applicable à compter du 1^{er} mars 2021

Il propose de rémunérer Alain BOIN à hauteur de 7,72 % de l'indice terminal de la fonction publique, et ce, à compter du 1^{er} mars 2021,

Il explique que Jean-Marc LE SAINT arrête ses fonctions de délégué aux chemins de randonnée pour des raisons personnelles, et sa rémunération sera désormais de 1,54 % de l'indice terminal à compter du 1^{er} mars 2021, et acquittée trimestriellement.

Monsieur le Maire désigne Thierry ROGER, pour la gestion des chemins de randonnée, et sa rémunération sera à compter du 1^{er} mars de 2,83 % de l'indice terminal de la fonction publique, et sera acquittée trimestriellement.

Voté à l'unanimité, moins une abstention, Michel LOZAHIC.

7 – Désignation d'un délégué pour les acquisitions foncières

Jean-Paul LE CALVEZ est désigné pour être le délégué aux acquisitions foncières.

8 – Présentation du SDE

Présentation du SDE, faite par Jean-Paul LE CALVEZ.

9 – SDE : Rénovation de lanternes

Une rénovation de lanternes sur quelques foyers de la route de Pradigou va être effectuée. Il restera à charge de la commune la somme de 3 031,91 €.

Des travaux de renforcement de réseaux vont débuter prochainement aux lieu-dits kervigné et kérémarçh.

10 – RPQS : Déchets

Jean-Paul LE CALVEZ fait un compte rendu du rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Fin de séance : 19h20